



## Communiqué de presse

Le 12 février 2020

### **Conférence nationale du handicap : la loi de 2005 n'a pas encore tenu toutes ses promesses !**

**À l'occasion de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue hier à l'Élysée et quinze ans après l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des personnes handicapées, l'Uniopss salue la volonté du gouvernement de réduire les inégalités d'accès aux droits, mais regrette des annonces timides pour la transformation de notre société.**

La Conférence nationale du handicap (CNH), qui s'est tenue hier à l'Élysée, est un temps fort qui permet de faire un point sur les avancées en matière de handicap, mais aussi de préciser les engagements du gouvernement sur des mesures pour la suite du quinquennat. Sur ce point, l'Uniopss se félicite d'avoir signé dans ce cadre avec d'autres associations, l'État et l'ADF, une convention d'engagements visant à renforcer les capacités d'action de chaque partie prenante pour faciliter l'évolution de l'offre médico-sociale et répondre ainsi aux attentes et aux besoins des personnes et de leurs familles. L'objectif pour notre réseau est de construire une offre globale, cohérente et structurée de l'ensemble du secteur social, médico-social et sanitaire, permettant l'intervention graduée des équipes de tous les secteurs, du domicile jusqu'à l'établissement. L'Uniopss prendra toute sa part dans la structuration de ce plan d'accompagnement qu'elle demande depuis de nombreuses années.

D'autres engagements ont été annoncés lors de cette CNH. Ils sont de différents ordres et traitent de tous les sujets de la vie quotidienne : la création d'ici 2021 d'un numéro national unique dédié à l'accompagnement et à l'accès aux droits, la réduction du délai de traitement des dossiers par la MDPH à 3 mois sur tout le territoire, l'élargissement de la prestation de compensation du handicap à la parentalité pour reconnaître les personnes handicapées dans leur rôle de parents, la simplification de l'accompagnement des personnes vers et dans le maintien de l'emploi, l'augmentation du temps de travail des accompagnants scolaires à 35 h, ou encore la prolongation du forfait précoce pour les enfants porteurs de troubles du neuro-développement jusqu'à l'âge de 12 ans.

L'Uniopss salue ces annonces concrètes qui montrent l'engagement poursuivi pour réduire les inégalités et garantir une accessibilité réelle aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, l'Uniopss regrette qu'aucune annonce n'ait été faite sur l'abrogation des critères d'âge dans l'obtention de droits, ce qui pose pourtant de réels problèmes d'inégalités. Par ailleurs, l'Uniopss s'étonne qu'aucune référence aux personnes handicapées psychiques n'ait été apportée, alors que ce handicap invisible touche 3 millions de personnes.

Les associations continueront leurs actions au service d'une société plus inclusive avec le soutien et la participation des acteurs de terrain, des établissements et services privés non lucratifs, en suivant notamment la mise en œuvre de ces mesures annoncées.

**Contacts presse :**

**Jérôme Voiturier – Directeur Général**

Tél. 01 53 36 35 00 / [jvoiturier@uniopss.asso.fr](mailto:jvoiturier@uniopss.asso.fr) / [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

**Gwénaëlle Sébilo – Conseillère technique « Autonomie et citoyenneté des personnes en situation de handicap » de l'Uniopss**

Tél. 01 53 36 35 19 / [gsebilol@uniopss.asso.fr](mailto:gsebilol@uniopss.asso.fr) / [www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

**À propos de l'Uniopss**

*Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.*

*Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.*